

| |
|--------------------|
| Département |
| OISE |
| CANTON |
| CLERMONT |
| COMMUNE |
| LIANCOURT |

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LIANCOURT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants relatifs au pouvoir de police du Maire,

VU le Code Pénal et notamment ses articles R 610-5 et R 623-2,

VU le Code de la Route,

VU les travaux (tirage et raccordement de câble aérien / souterrain de fibre optique) devant être effectués par la société AXIONE, du mardi 29 octobre au vendredi 8 novembre 2024, du n° 55 au n° 59 rue Pasteur à LIANCOURT,

Considérant que le Maire doit veiller à la sûreté, à la commodité de passage dans les rues, places et autres voies publiques,

Considérant que, pour le bon déroulement de ces travaux, il y a lieu de prendre toutes les dispositions utiles, notamment en ce qui concerne la circulation et le stationnement des véhicules,

- A R R E T E -

- ARTICLE 1** Du mardi 29 octobre 2024 à 8h00 au vendredi 8 novembre 2024 à 17h00, le stationnement de tous véhicules sera interdit et considéré comme gênant sur quatre emplacements situés au droit des n° 55 et 59 rue Pasteur, à l'exception des véhicules utilisés pour ces travaux.
- ARTICLE 2** Les panneaux d'interdiction de stationner seront déposés par les Services Techniques de la ville de LIANCOURT.
- ARTICLE 3** Du mardi 29 octobre 2024 à 8h00 au vendredi 8 novembre 2024 à 17h00, la vitesse de circulation sera réduite à 30 km/h, au niveau de la zone des travaux.
- ARTICLE 4** La signalisation adéquate sera mise en place par la société AXIONE.
- ARTICLE 5** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois. Tout véhicule en stationnement interdit fera l'objet d'un enlèvement par une fourrière agréée.
- ARTICLE 6** Le Maire, la Police Municipale et la Gendarmerie de LIANCOURT seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié le 28 octobre 2024.
- ARTICLE 7** Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Gendarmerie de LIANCOURT, au centre de secours et au pétitionnaire.

LIANCOURT, le 25 octobre 2024

Le Maire,




Laëtitia COQUELLE